

**Certificat d'examen de type
n° F-06-I-0871 du 12 juillet 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G020819-D2

**Calibreur acoustique BRUEL & KJAER type 4231
(classe 1)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

BRÜEL & KJAER – 2850 Naerum – DANEMARK

DEMANDEUR :

BRÜEL & KJAER France– 46, rue du Champoreux – BP 33 - 91541 MENNECY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n°96.00.862.001.1 du 3 juillet 1996 ⁽²⁾ qui renouvelle la décision n°93.00.862.001.2 du 7 décembre 1993 ⁽¹⁾ relative au calibreur acoustique Brüel & Kjaer modèle 4231.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des calibreurs BRUEL & KJAER type 4231 sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Elles sont identiques à celles définies dans la décision n°93.00.862.001.2 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Elles sont identiques à celles définies dans la décision n°93.00.862.001.2 précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ G020819-D2 chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 12 juillet 2016.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

⁽¹⁾ Revue de Métrologie 1993, n° 12, page 1628

⁽²⁾ Revue de Métrologie, octobre 1996, page 368